

OBJET

N° 13/2020

**Attribution Marché  
relatif à l'Audit  
technique, financier et  
juridique des contrats  
de Délégation de  
Service Public de  
l'Eau Potable du  
Syndicat**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Christian ALIBERT.



Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Christian ALIBERT.



L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Boffres**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : **46**

Nombre de membres présents : **34**

Qui ont pris part au vote : **36** (2 pouvoirs)

Date de convocation du Comité : **13 février 2020**

**Présents votants** : MM. Olivier AMRANE, Christian ALIBERT (Pouvoir Daniel FAYARD), Dominique DUPRET, Antoine DE PAMPELONNE, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Philippe BONNEFOY, Daniel GUEZE, Stéphane LAFAGE, Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Daniel BLACHE, Christophe FRACHON, Michel CLUZEL, Jacques DUNOGIER, Michel CIMAZ, Gilles QUATREMERE, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Michel MOULIN, Gilles LEBRE, Gilles BRUN, Stephan CHABOUD, Jean-Marc SITAR, Claude DEFAIVRE, Jacques-Henri ROCHE, Hervé COULMONT, Christian AUDEMARD, Patrice POMMARET, Marcel FRECHET, et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY, Éliane BLACHE (pouvoir Pierre LUYTON)

**Absents excusés** : MM. Philippe PONTON, Fabrice BASSET, Daniel DUFOUR, Laurent COURBIS, Michel REYNAUD, Patrick DERIVAZ, Daniel FAYARD (Pouvoir Christian ALIBERT), Éric BOURRY, Michel BRET, Pierre LUYTON (pouvoir Eliane BLACHE), Fabrice CHIROUZE, Yohan BLANCHARD.

**Secrétaire de séance** : M. Hervé COULMONT.

**Le Rapporteur**: Monsieur Christian ALIBERT, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Une consultation a été initiée en Février 2020, par Procédure Adaptée, en vue de la réalisation d'un audit technique, financier et juridique des contrats de Délégation de Service Public de l'Eau Potable du Syndicat, avec les caractéristiques suivantes :

- TRANCHE FERME : Analyse juridique des contrats, Diagnostic technique du service, Analyse financière et économique du service, Analyse des rapports d'eau potable (RAD, CARE,...) et suivi contractuel
- TRANCHE CONDITIONNELLE 1 : Accompagnement sur la fin des contrats actuels y compris négociation d'avenants
- TRANCHE CONDITIONNELLE 2 : Assistance pour une procédure DSP

Trois bureaux d'études ont été consultés :

- NALDEO
- CEREG
- EURYECE/ACTIPUBLIC

Le rapport d'analyse des offres a été présenté en comité syndical du 24 Février 2020.

Les critères de sélection étaient les suivants :

- la valeur technique de l'offre (60 %)
- le prix (40%)

**OBJET**

**N° 13/2020**

**Attribution Marché  
relatif à l'Audit  
technique, financier et  
juridique des contrats  
de Délégation de  
Service Public de  
l'Eau Potable du  
Syndicat**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le 1<sup>er</sup> Vice- Président  
Christian ALIBERT.

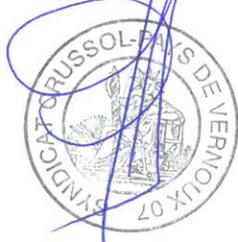


Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
**ACTE RENDU EXECUTOIRE**  
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le 1<sup>er</sup> Vice- Président  
Christian ALIBERT.



L'analyse des 3 offres a conduit au classement suivant :

| Entreprises       | Note du critère<br>"valeur technique de<br>l'offre"<br>/60 | Note du critère<br>"Montant de<br>l'offre"<br>/40 | Note de<br>classement<br>/100 | Rang |
|-------------------|--|---|-------------------------------|------|
| NALDEO            | 45,00  | 33,10   | 78,10                         | 2    |
| CEREG             | 0,00   | 31,55   | 31,55                         | 3    |
| EURYCE/ACTIPUBLIC | 50,00  | 40,00   | 90,00                         | 1    |

**DELIBERATION :**

Vu le rapport d'analyse présenté,

Le Comité Syndical, oui son rapporteur, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

**-Décide** d'attribuer le marché au **Groupement EURYCE (Mandataire) – ACTIPUBLIC** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour les montants suivants :

**- Tranche Ferme : 30 662,50 €HT** selon le détail suivant :

- a) Contrat DSP ex SIVM de Vx : 14 843,75 €
- b) Contrat DSP ex C des 2 Chênes : 6 006,25 €
- c) Contrat DSP Guilherand : 4 906,25 €
- d) Contrat DSP St Péray : 4 906,25 €

**-Charge** Monsieur le président de toutes les suites à donner.

REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

**02 MARS 2020**